

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



ACCOMPAGNANT-E ÉDUCATIF ET SOCIAL (AES)

Décembre 2022

Programme détaillé

Contexte de la formation

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant sur les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non-verbale. Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie. Il participe à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants. Il transmet et rend compte de ses observations et actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Pré-requis et conditions d'admission

Les candidats admis à se présenter sont :

- ✓ Les candidats en formation initiale (voie directe) ;
- ✓ Les candidats au titre de la formation continue, les personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent, les salariés ayant un emploi dans le secteur médico-social (formation en alternance) ainsi que les personnes en reconversion et les demandeurs d'emploi ;
- ✓ Les personnes ayant acquis des domaines de compétence par la voie de la VAE et qui souhaitent acquérir les domaines de compétences manquants par la voie de la formation ;
- ✓ Les personnes titulaires du DEAVS, du DEAMP ou du DEAES souhaitant acquérir une autre spécialité.

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.

Pour s'inscrire aux épreuves, il convient de demander un dossier d'inscription par internet sur www.irts-ca.fr pour la rentrée suivante. L'IRTS peut tenir à disposition des candidats un ordinateur.

Modalités d'accès

La formation est accessible par les voies d'accès suivantes :

- ✓ Formation initiale
- ✓ Validation des acquis et de l'expérience
- ✓ Apprentissage
- ✓ Formation continue

Objectifs de la formation

- ✓ Acquérir les compétences techniques et relationnelles nécessaires à l'exercice du métier d'Accompagnant Educatif et Social ;
- ✓ Connaître les gestes et les attitudes à tenir en situation professionnelle ;
- ✓ Acquérir les connaissances suffisantes pour se préparer au diplôme d'Etat AES ;
- ✓ Appréhender les différentes spécialisations du métier d'AES ;
- ✓ Accéder à une qualification de niveau III.

Méthodes pédagogiques

Le DEAES est une formation de niveau III qui est orientée sur les pratiques professionnelles.

L'IRTS-CA accompagne l'apprenant en proposant outre des savoirs théoriques, un suivi personnalisé individuel mais aussi collectif :

- ✓ Une formalisation du parcours de l'apprenant ;
- ✓ Un temps pour se connaître et déterminer sa spécialité ;
- ✓ Une formalisation de l'alternance ;
- ✓ Une vie de promotion, une vie de groupe ;
- ✓ Une participation active de l'apprenant pour les préparations d'épreuves ;
- ✓ Une enquête de satisfaction pour améliorer les prestations ;
- ✓ Un rapport d'activité pour le Conseil de Perfectionnement.

Une certification

Le diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (DEAES) est délivré par le Ministère en charge des affaires sociales.

4 domaines de certifications :

- ✓ **DC1** : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- ✓ **DC2** : Accompagner la personne au quotidien dans la proximité
- ✓ **DC3** : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- ✓ **DC4** : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Un tronc commun et une spécialité au choix :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Une évaluation

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS-CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing avec les apprenants au terme de chaque journée ;
- ✓ Réunion avec les promotions constituées ;
- ✓ Réajustement permanent ;
- ✓ Questionnaire de satisfaction ;
- ✓ Conseil de Perfectionnement ;
- ✓ Bilan final.

De plus, dans le cadre de la certification Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Nos services ne cessent de s'interroger sur ses pratiques pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants.

Une organisation

La formation préparant au diplôme d'état AES doit être dispensée sur une amplitude de 12 à 24 mois.

L'IRTS-CA propose la démarche de professionnalisation d'une durée de formation de 18 mois pour les salariés ou assimilés et autres sauf pour les demandeurs d'emploi avec une formation d'une durée de 12 mois.

Elle comporte :

- ✓ 14 heures de détermination de parcours ;
- ✓ 504 heures de formation théorique (dont 357 heures de socle commun + 147 heures de spécialité ;
- ✓ 7 heures de validation de compétences ;
- ✓ 840 heures de formation pratique (24 semaines).

Une équipe pédagogique

- ✓ Corine MICELI : responsable de la formation
- ✓ Cathy FERGER : assistante pédagogique
- ✓ Marc LEVIVIER : formateur
- ✓ Yannick GUILLAUME : formateur

Identification de notre organisme de formation

- ✓ Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- ✓ Directeur Général : M. Stéphane FOURNAL
- ✓ Directrice de la pédagogie et des formations – Mme Simone FOND
- ✓ Date de création : 16/01/1991
- ✓ Nature juridique : Association de loi 1901
- ✓ Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- ✓ Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- ✓ Tel : 03.26.06.82.52
- ✓ Contact : cathy.ferger@irtsca.fr
- ✓ Site internet : www-irtsca.fr